



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



21131253

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -

26 OCT. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **0462 272 108**

Nom

(en entier) :

**ŒUVRE D'ENTRAIDE DES EMPLOYES ET DES
OUVRIERS DES SOCIETES THY MARCINELLE ET DES
AUTRES SOCIETES BELGES DU GROUPE RIVA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue de l'acier 1 - 6000 Charleroi**

**Objet de l'acte : Admission des « associés B » en renouvellement suite aux élections
sociales - Admission d'un « associé A » en remplacement du
démissionnaire - Nominations – Démissions d'administrateurs**

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2021

1. Admission des « associés B » en renouvellement suite aux élections sociales

Suite aux résultats des élections sociales organisées en novembre 2020 par les sociétés Thy-Marcinelle, Tréfileries de Fontaine l'Evêque et Stahlbeteiligungen Belgian Branch et la mise en place le 4 janvier 2021 d'un nouveau Conseil d'Entreprise unique qui en découle, les associés B seront, conformément à l'article 5 des statuts :

Mr Neijns Jacquy
Mr Rocca Patrice
Mr Diadori Mauro
Mr Gianfrancesco Fernando
Mr Charchmi Saïd

Toutes les personnes précitées acceptent

2. Admission d'un « associé A » en remplacement du démissionnaire

L'Assemblée à l'unanimité remplace à compter de ce jour Mme Jessica Gomez, ayant quitté le groupe RIVA, par Madame Ingrid Duvivier qui accepte.

Les autres associés A demeurent inchangés.

A l'unanimité l'assemblée accepte les décisions des points 1 et 2 ; la nouvelle liste des membres associés se compose comme suit :

Associés A :

Mr David Valenti
Mr Romain Merlin
Mr Bechir M'Barek
Mme Ingrid Duvivier
Mr Marco Sabbadini

Associés B :

Mr Neijns Jacquy

Rue de la Sarte 50

6200 Chatelet

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
Moniteur
belge

Mr Rocca Patrice
Mr Diadori Mauro
Mr Gianfrancesco
Mr Charchmi Saïd

Rue Henrichamps 32
Rue des Aiselies 93
Rue Pierre Hars 20
Rue Chet 175

6140 Fontaine l'Evêque
6040 Jumet
6031 Monceau Sur Sambre
6061 Montignies s/Sambre

6. Nominations – Démissions d'administrateurs

Conformément à l'article 23 des statuts, les mandats de tous les administrateurs sont arrivés à échéance. L'assemblée, à l'unanimité, décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs représentant des associés A, Messieurs David Valenti et Marco Sabbadini qui acceptent et en qualité d'administrateurs représentant des associés B, Messieurs Jacqy Neijns et Patrice Rocca qui acceptent. Les mandats d'administrateur sont exercés à titre gratuit et viendront à échéance le dernier jour du mois qui suit celui au cours duquel auront lieu les prochaines élections sociales.

Les administrateurs ainsi nommés décident de tenir un Conseil d'Administration immédiatement après la présente Assemblée avec pour ordre du jour :

1. Nomination du Président et du Vice –Président
2. Nomination des Administrateurs Délégués
3. Pouvoirs
4. Divers

L'assemblée désigne Monsieur David Valenti avec pouvoirs de délégation afin de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions 1, 2 et 6 ci-dessus

Extrait du Conseil d'Administration du 25 juin 2021

1. Conformément à l'article 22 des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur David Valenti Président et Monsieur Jacqy Neijns Vice-Président du Conseil d'Administration qui acceptent.

2. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'annuler tous les pouvoirs en vigueur à compter de ce jour et, conformément à l'article 21 des statuts, confère les pouvoirs de gestion journalière à Messieurs David Valenti, Président et Administrateur Délégué, et Monsieur Jacqy Neijns, Vice-Président et Administrateur Délégué, agissant conjointement, qui acceptent. Ils porteront le titre d'administrateur délégué.

3. A compter de ce jour et conformément à l'article 25 des statuts, la représentation de l'A.S.B.L. dans la gestion non journalière sera exercée par Monsieur David Valenti, Président, agissant conjointement soit avec Jacqy Neijns, Vice-Président, soit avec Monsieur Patrice Rocca, Administrateur.

Le conseil désigne Monsieur David Valenti, avec pouvoirs de délégation, afin de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions ci-dessus 1 à 3.

Pour extrait conforme

Membre associé :
David VALENTI